

## Période de questions

Séance ordinaire du 16 juin 2020 (à huis clos – par webdiffusion)

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><b><u>Myroslaw Smereka – 65, rue Richelieu</u></b></p> <p>Membres du comité exécutif, saviez-vous que vous agissiez contre les intérêts de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu quand le maire Alain Laplante, selon la décision rendue par la juge Michèle Monast de la Cour Supérieure du Québec à l'encontre de ce dernier, vous a instrumentalisés?</p>	<p>Réponses des membres du Comité exécutif formulées verbalement lors de la période de questions de la séance du 16 juin 2020.</p>		Clos
<p><b><u>Michel Hébert – 20, rue Louis-Liénard-de Beaujeu</u></b></p> <p>Pourriez-vous envisager des solutions prévues au <i>Code de la sécurité routière</i> pour favoriser le déplacement urbain, tel que la circulation cycliste sur trottoir dans le secteur St-Luc, entre la rue Courville et le chemin St-André, sur la rue Champlain, entre les rues Loyola et Foch, et sur la rue Richelieu, entre les rues Foch et St-Georges, puisque ces mesures sont une solution mitoyenne entre le statu quo et l'abolition de la circulation automobile favorisant le partage des infrastructures existantes?</p>	<p>Le boulevard St-Luc (route 104) est de juridiction provinciale. Cette option avait été regardée lors de la préparation du projet d'urbanisation de la route 104 avec le MTQ qui a donné suite aux travaux qui ont été réalisés. D'une part, il n'y avait pas les espaces suffisants dans les emprises publiques pour ajouter cette infrastructure et d'autre part, dû à l'achalandage et le passage de nombreux véhicules lourds, il n'était pas sécuritaire de mettre en place un réseau cyclable.</p> <p>Conformément aux normes provinciales, il est possible et non interdit pour un cycliste d'y circuler à même les chaussées mais il n'est pas possible pour le MTQ d'identifier le tout sur la chaussée et pas plus à partir de la signalisation routière verticale.</p> <p>Pour le tronçon Loyola/Foch sur la rue Champlain, la ville effectuera un sondage auprès de sa population pour voir l'acceptabilité sociale d'une telle mesure.</p>		Clos

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
	De plus, il avait été regardé de retrancher une voie sur la rue Richelieu pour y implanter pour la période estivale une piste cyclable. Le seul tronçon de la rue Richelieu qui sera offert gratuitement aux déplacements actifs sera la direction nord sur la rue Richelieu, entre les rues Foch et St-Charles, afin d'offrir une connectivité directe entre les deux places publiques (parc des Éclusiers et Place publique VSJ).		
<p><b><u>Guy Langlois – 9, rue Marquette</u></b></p> <p>Je vous ai mis au courant de la fraude du gouvernement dans la vente de terrain à M. Christian St-Laurent pour 35600 \$ et des conséquences pour le vendeur M. Robert Massé qui a dû rembourser ce montant plus 10000 \$ de frais à date. Si les cartes et les cotes n'étaient pas fausses, jamais le gouvernement aurait pu voler ce citoyen. Je vous demande de proposer notre résolution pour qu'on puisse avoir une nouvelle entente avec le gouvernement.</p>	La réponse a déjà été communiquée, laquelle est : « Il est impossible d'adopter la résolution telle que proposée. »		Clos
<p><b><u>Raymond Boucher – 269, rue des Bois</u></b></p> <p>Dans le rapport financier de la ville publié le mois dernier, on apprend que les dépenses 2019 totaliseraient 1 033 545 \$ comparativement au budget de 509 000 \$ et réel 2018 de 409 473 \$? Pouvez-vous détailler ce montant?</p>	En attente de la réponse.		Actif
<p><b><u>Louise Dionne – 123, rue Fernand-Séguin</u></b></p> <p>Quand estimez-vous que l'étude sur les retombées économiques de l'aéroport sera rendue publique?</p>	En attente de la réponse.		Actif

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p><b><u>Alain Pepin – 234, rue Montcalm</u></b></p> <p>Le mercredi 10 juin dernier, la ville a fait parvenir une lettre à la Défense Nationale pour les aviser qu'une résolution serait adoptée à la séance du conseil du 16 juin pour mettre fin à l'entente avec les cadets. Après les protestations des militaires et des gens d'affaires et d'aviation de Saint-Jean, cette résolution a finalement été retirée de l'ordre du jour. Étant donné les effets importants d'une telle décision, qu'est-ce qui a motivé l'envoi de cet avis à l'origine?</p>	<p>En attente de la réponse.</p>		<p>Actif</p>
<p><b><u>Gérard C Dubé – 121, rue Rimbaud</u></b></p> <p>Le maire suppléant a suggéré vendredi dernier d'amorcer des discussions avec la Défense Nationale pour mettre en place des mesures d'atténuation de bruit. Toutefois, la ville avait invité la population à une présentation publique le 6 avril 2020 de son plan d'action triennal sur le climat sonore de l'aéroport. Cette présentation a été reportée à cause de la COVID-19. La Défense Nationale est un des membres du comité de gestion du climat sonore qui a conçu ce plan d'action. Est-ce que ce plan d'action est toujours valide?</p>	<p>En attente de la réponse.</p>		<p>Actif</p>